



Mo

Compte rendu Conseil Municipal du 23/11/2020

www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 23 novembre 2020 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Etaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Jacques CHARRAT, Gaëlle THONNERIEUX, Bruno BASSON, Pierre FOURNEL, Louis ROUSSET, Hervé GAGNARD, Marie Joëlle PERRET, Sylvie BARCET, Christiane DUBOEUF, Sophie FAYOLLE, Catherine BRUEL, Stéphane MOULARD, Christophe FONTANAY.

Absent excusé :

Absent :

Exceptionnellement, et en raison des mesures imposées par crise du COVID 19, la séance a lieu à la salle polyvalente.

1) Intercommunalité et conseils syndicaux

Monsieur le Maire, rappelle la motion, signée par les 32 maires de la communauté de communes des Monts du Lyonnais, adressée à Monsieur Jean CASTEX 01^{er} ministre, concernant les mesures prises sur la fermeture imposée à certains commerces et au maintien d'autres plus gros pouvant exercer les mêmes activités. Les Maires de la CCMDL trouvaient ces mesures injustes et inégales, et surtout à même de remettre à plat le travail fait dans les communes rurales comme les nôtres qui font tout pour maintenir et développer des commerces dans leur centre-bourg.

Centre socio culturel l'Equipage

Alimentation solidaire : L'association a pour objectif de permettre l'accès pour tous, à une alimentation de qualité. L'action principale est de vendre à prix modiques, les légumes, fruits, œufs et fromages (surplus, invendus, non calibrés issus de l'agriculture locale biologique ou paysanne) à des personnes tributaires des minimas sociaux.

La distribution se fait chaque semaine dans trois associations socio culturelles du territoire situées dans les centres bourgs, où une quarantaine des personnes/familles viennent acheter des produits :

- à l'ETAIS (Espace, Temps et Accueil aux Initiatives et au Social) à Ste Foy l'Argentière,
- au Centre Socio-culturel L'Equipage à Chazelles sur Lyon,
- au Centre Socio-culturel des Hauts du Lyonnais à St Symphorien sur Coise.

Les personnes dans le besoin pourront contacter directement l'association si elles ne souhaitent pas passer par le CCAS ou la mairie.

Pour tout renseignement : 06.34.69.51.95

2) Transfert actif assainissement

La compétence assainissement a été transférée au 01^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

L'actif et le passif doivent être mis à disposition de la communauté de communes. Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et la CCMDL, et approuvé par délibération par chacune des collectivités.

Les élus, après avoir pris connaissance du procès-verbal établi par la CCMDL, qui récapitule les biens, subventions et emprunts.

- APPROUVE les termes du procès-verbal de mise à disposition des biens assainissement à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais par la commune.
- AUTORISE le Maire à signer conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes le procès-verbal à intervenir.

3) Enveloppe de solidarité Conseil Départemental 42

Une demande de subvention dans le cadre du programme solidarité, a été faite auprès du Conseil Départemental :

- Remplacement des bornes incendie sur un montant de 7 893.99 € HT
- Travaux d'électricité aux vestiaires sur un montant de 1 096.82 € HT
- Remplacement de chauffe-eau à la salle des associations, la mairie et le salon de coiffure sur un montant de 1 2013.79 € HT
- Remplacement d'un convecteur pour un montant de 105.70 € HT

Une demande de subvention auprès de la Région a également été faite pour l'irrigation du terrain de foot ainsi qu'auprès du CD 42. Le montant des devis est de 28 531 € HT

4) Tarifs 2021

Les élus décident :

- Le maintien des tarifs 2020 pour l'année 2021 en ce qui concerne les concessions au cimetière et les droits de place.
- Une augmentation de 3% pour les locations de la salle en 2022.

Ces tarifs seront repris dans le bulletin municipal en cours de préparation et sont également disponibles en mairie et sur le site de la mairie.

5) Urbanisme

Retour sur la rencontre entre les élus de la commission urbanisme et la responsable du service urbanisme e la CCMD), pour faire le point sur des parties de notre règlement d'urbanisme qui posent questions dans leur interprétation et voir comment les faire évoluer pour rendre les choses plus claires.

Un point a aussi été fait sur la carte du PLU et les marges de recul imposées par le Département pour le hameau de Savigneux.

La responsable urbanisme doit nous faire parvenir une synthèse et proposition d'écriture.

A voir avec la DDT 42 quelle procédure à mettre en place pour apporter ces modifications dans notre dossier PLU.

6) Voirie

Les élus délibèrent pour demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour le programme voirie 2021.

Seront concernés : une partie des chemins du Grand Moulin, des Granges Neuves, Relave, le Moulin du Pont et la rue de l'église.

A ce jour le montant des travaux est estimé à 72 055.51 €

La commission voirie se réunira le lundi 07 décembre à 10 heures

7) Bâtiments

Retour sur la commission qui s'est tenue le 12/11/2020.

- Salle polyvalente : les élus valident la mise en ligne sur la plateforme du Département de la Loire, de l'appel d'offre, pour le concours d'architecte pour le choix d'un maître d'œuvre.
- COVID 2019 : Les membres de la commission proposent de venir en soutien, aux locataires de la commune qui exercent une activité commerciale ou de service et pour lesquels l'activité a été arrêtée (salon de coiffure et auto-école). A l'unanimité, les conseillers municipaux décident de ne pas faire payer le loyer du mois de novembre 2020.

- Cimetière :

Les élus valident les deux procédures de reprises qui concernent :

- o Les sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun.
- o Les concessions échues et non renouvelées à ce jour.

Une délibération de cadrage est prise pour encadrer :

- Leur durée : jusqu'au 23/11/2021.
- Les conditions de reprises de ces sépultures ou concessions, pour les familles qui le souhaitent, suivant les tarifs en vigueur.

Les familles concernées par ces procédures seront informées et peuvent également venir en mairie pour tout renseignement.

8) Bail parcelle terrain agricole

Les élus valident le projet de bail entre la commune et le GAEC des 2 Clochers pour la parcelle B 631 au lieu-dit de la Fayardière.

9) Commission appels d'offres

La commission d'appels d'offres initialement votée est complétée comme suit :

- Président de droit : Norbert DUPEYRON, Maire.
- Titulaires : Louisa SAHUC, Hervé GAGNARD, Sophie FAYOLLE.
- Suppléants : Jacques CHARRAT, Bruno BASSON, Louis ROUSSET.

10) Infos et questions diverses

Distribution des sacs poubelles à la salle polyvalente :

- Vendredi 15 janvier 2021 de 15 h à 18h.
- Samedi 16 janvier 2021 de 9h à 12 h.

Vœux 2021

La crise du COVID 2019 et les mesures de sécurité actuellement en place, nous oblige à annuler notre traditionnelle cérémonie des vœux de début janvier.

Arnaques internet : communication gendarmerie

En cette période de confinement et de crise, les escrocs sortent de leur torpeur et en profitent.

Dans votre intérêt, veuillez prendre note de l'info de la gendarmerie ci jointe.

CCAS

En raison de la crise sanitaire liée au COVID 2019, il n'y aura pas cette année ni concours de belote et repas pour nos aînés.

Les membres de la commission d'action sociale ont fait le choix de porter à toutes les personnes ayant 71 ans et plus, un bon d'achat qu'ils pourront utiliser auprès de nos commerces en centre-bourg : la boutique a Chevrotine, la boulangerie la Renaissance, le salon de coiffure et le bar-tabac le temps d'une pause.

Dates des conseils municipaux en 2021 :

18/01 – 15/02 – 29/03 – 26/04 – 31/05 – 21/06 – 19/07 – 20/09 – 25/10 – 22/11 – 20/12

Grippe aviaire :

- Les autorités sanitaires néerlandaises ont notifié le 21 octobre un cas d'*Influenza Aviaire* H5N8 dans l'avifaune sauvage, à 200 km de la frontière française et dans des zones connues comme couloirs de migration.
- Compte tenu de l'apparition de nouveaux foyers rapportés en Allemagne, aux Pays Bas et au Royaume Uni, le Ministre en charge de l'Agriculture a décidé **de relever le niveau de risque de "modéré" à "élevé"** (arrêté du 4 novembre 2020).

Aussi, il est demandé à chaque propriétaire de basse-cour, de veiller à ce que les oiseaux sauvages de la taille d'un canard, ne puissent pas entrer en contact avec leurs volailles (filets ou treillis de protection)

Journée de la Défense et de la Citoyenneté

Au vu du contexte sanitaire actuel, la DSNJ a mis en place une JDC en ligne. Opérationnelle dès le 23 novembre 2020, cette dernière permettra aux jeunes appelés de remplir leurs obligations au regard du service national.

Reprise de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

- A compter du 23/11/2020, pendant la période de confinement, il sera possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr.
- La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur majdc.fr ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN). Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne.
- Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.
- Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2020, les sessions en lignes permettront à environ 250.000 jeunes d'effectuer leur JDC.
- Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.

Réunion de la commission voirie : le lundi 7 décembre 2020 à 10h00.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 21 décembre 2020 à 20 heures.